



Office de
la qualité et
de la responsabilité
en éducation

**Le Test provincial de compétences linguistiques administré en octobre 2002 –
Sommaire des mesures de contrôle de la qualité
et des processus de fiabilité et de validité**

Le Test provincial de compétences linguistiques administré en octobre 2002 – Sommaire des mesures de contrôle de la qualité et des processus de fiabilité et de validité

Le présent document donne une courte description des étapes suivies par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) dans le but d'assurer la qualité, la fiabilité et la validité du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) administré en octobre 2002.

A. Mesures de contrôle de la qualité visant à assurer l'uniformité de la notation

Avant la notation du TPCL, tous les travaux d'élèves reçus des écoles ont été mélangés, pour être distribués aux correctrices et correcteurs de façon aléatoire. De plus, *tous* les travaux d'élèves utilisés lors de la formation des correctrices et correcteurs et au cours de la notation même ont été *notés de façon anonyme*. La notation anonyme veut dire qu'aucun renseignement contenu dans les travaux des élèves ne permet à une correctrice ou un correcteur d'identifier une ou un élève, une école ou un conseil scolaire.

Tout au long de la période de notation du TPCL administré en octobre 2002, l'OQRE a suivi différentes étapes afin de s'assurer que les correctrices et correcteurs notaient les travaux d'élèves de manière semblable. Entre autres, l'OQRE a utilisé du matériel de formation, un test préparatoire de notation, la notation en chaîne, la notation en équipe et la notation double. Chacune de ces étapes est décrite ci-dessous.

i) Matériel de formation. Afin de les préparer à noter le TPCL, l'OQRE a donné à toutes les correctrices et tous les correcteurs un aperçu de l'évaluation et du processus de notation. Ils ont également reçu une formation complète concernant les lignes directrices ou « grilles de notation », à l'aide de matériel de formation. Le matériel de formation a été soigneusement choisi, de façon à représenter toute une gamme de réponses d'élèves. Les correctrices et correcteurs ont travaillé sur un ensemble précis de questions en lecture ou de tâches d'écriture, puis ont participé à des discussions en groupe au sujet du processus de notation. Du matériel de formation a été utilisé tout au long du processus de notation afin de s'assurer que les correctrices et correcteurs utilisaient les grilles de notation en toute confiance. Nous avons réuni les correctrices et correcteurs ayant besoin de formation supplémentaire avec les correctrices et correcteurs qui parvenaient toujours à noter les travaux d'élèves conformément aux grilles de notation. Le travail en dyades permet aux correctrices et correcteurs de discuter des travaux d'élèves et des raisons pour lesquelles ils attribuent une note en particulier. Comme le matériel de formation, la méthode de notation en dyades a été utilisée tout au long de la séance de notation afin de donner aux correctrices et correcteurs l'occasion de réviser leur notation et d'approfondir leur connaissance des grilles de notation.

ii) Test préparatoire de notation. À la fin de la période de formation et avant d'avoir le droit de noter le TPCL, l'ensemble des correctrices et correcteurs ont fait un test préparatoire de notation afin de démontrer leur capacité de noter les travaux avec un taux d'exactitude de 70 %. Les

correctrices et correcteurs qui ont obtenu un taux de 70 % ou plus ont pu ensuite noter l'évaluation. Les autres ont reçu une formation additionnelle, puis ont refait le test avant d'obtenir le droit de noter l'évaluation. Les correctrices et correcteurs qui ont obtenu une note inférieure à 70 % lors du deuxième test n'ont pas été retenus.

iii) Méthode de notation en chaîne. Le TPCL du mois d'octobre 2002 a été noté selon la méthode de notation en chaîne. À l'aide de cette méthode, plusieurs correctrices et correcteurs ont noté différentes parties des travaux d'élèves. Lors de la notation du TPCL administré en octobre 2002, quatre correctrices ou correcteurs ont chacun noté une des quatre parties de la composante lecture, et quatre correctrices ou correcteurs ont chacun noté une des quatre tâches de la composante écriture. Cette méthode permet de mieux s'assurer que l'ensemble des correctrices et correcteurs attribuent les notes de manière uniforme, contrairement à une méthode où une seule correctrice ou un seul correcteur note la composante lecture ou la composante écriture en entier, ou le test au complet.

iv) Notation des travaux en équipe. Chaque après-midi durant la notation, nous avons distribué à l'ensemble des correctrices et correcteurs qui notaient une partie du test des copies du travail de la même ou du même élève pour cette partie du test. Les données tirées de cette activité de notation ont été utilisées pour connaître dans quelle mesure les notes que les correctrices et correcteurs attribuaient étaient semblables. L'OQRE exige que toutes les correctrices et tous les correcteurs soient d'accord 80 % du temps ou plus. Cette exigence est conforme aux pratiques d'autres provinces en matière d'évaluations à grande échelle. Quand moins de 80 % étaient d'accord à propos de la notation, l'OQRE a donné plus de formation.

v) Notation en double. Tous les travaux d'élèves ayant obtenu une note se rapprochant du seuil de réussite ont été notés à l'aveugle une deuxième fois. L'OQRE a ainsi pu vérifier l'exactitude des notes.

B. Fiabilité¹

Afin d'assurer la fiabilité du processus de notation, l'OQRE a vérifié l'uniformité de la notation des correctrices et correcteurs en réinsérant à l'aveugle des travaux d'élèves.

Durant la notation du TPCL, des travaux d'élèves choisis de façon aléatoire ont été notés une deuxième fois. Les données tirées de la première notation et de la deuxième notation ont été comparées afin d'évaluer l'uniformité de la notation. De cette façon, l'OQRE a comparé deux ensembles de notes pour le même travail d'élève. Nous considérons comme acceptable un taux d'uniformité de 80 % ou plus dans la notation.

C. Validité²

Tous les textes choisis de la composante lecture et toutes les tâches d'écriture du TPCL sont basés sur les connaissances et les compétences dont il est question dans *Le curriculum de l'Ontario* pour toutes les matières jusqu'à la fin de la 9^e année. La validité du contenu du test

¹ La fiabilité se rapporte à l'uniformité avec laquelle les correctrices et correcteurs attribuent la même note à un travail d'élève.

² La validité se rapporte aux connaissances et aux compétences évaluées par le test, ainsi qu'au rapport qui existe entre les différents éléments du test.

dépend de son rapport avec le curriculum. L’OQRE a publié récemment un document intitulé « Liens du TPCL avec le curriculum (2003) », qui contient des échantillons montrant les liens entre le contenu du TPCL et *Le curriculum de l’Ontario*.

Évaluation de la validité interne du test

Afin de déterminer la validité interne du TPCL, l’OQRE a étudié : 1) les rapports entre les différentes parties du test, et 2) l’uniformité des réponses des élèves dans les différentes parties du test.

1) Les rapports entre les différentes parties du test

Composante lecture

Afin de déterminer la validité interne de la composante lecture, l’OQRE a examiné les rapports entre les différents types de textes de lecture, les compétences évaluées en lecture et les types de questions, ainsi que les rapports entre ces trois éléments. La composante lecture du TPCL comprend 12 textes, répartis entre trois types de textes différents, soit : i) informatifs, ii) courants avec éléments graphiques et iii) narratifs. Pour chaque type de texte, l’OQRE a évalué les élèves selon trois compétences en lecture, soit : i) la compréhension des idées et des renseignements directement énoncés dans le texte, ii) la compréhension des idées et des renseignements indirectement énoncés (déductions faites au sujet du sens du texte), et iii) l’établissement de liens entre les connaissances et les expériences personnelles et les idées et les renseignements figurant dans les textes lus. Il y a 40 questions à réponse choisie, 35 questions à réponse courte et 25 questions exigeant une explication.

Composante écriture

Afin de déterminer la validité interne de la composante écriture, l’OQRE a examiné les rapports entre les quatre tâches de la composante écriture. Ces quatre tâches sont : i) un résumé, ii) un texte d’opinion en quelques paragraphes, iii) une nouvelle journalistique et iv) un texte informatif.

L’OQRE a également examiné le rapport global entre tous les éléments des composantes lecture et écriture.

2) L’uniformité des réponses des élèves dans les différentes parties du test

Afin d’évaluer l’uniformité du rendement des élèves par rapport à la composante lecture, l’OQRE a examiné le rendement général des élèves et a effectué des analyses afin de le comparer par rapport aux : i) types de textes de lecture, ii) compétences évaluées en lecture et iii) divers types de questions.

Afin d’évaluer l’uniformité du rendement des élèves par rapport à la composante écriture, l’OQRE a examiné le rendement général des élèves par rapport aux différentes tâches d’écriture et a effectué des analyses afin de le comparer par rapport aux quatre tâches d’écriture.

Ce sommaire a donc fourni une brève description des mesures prises par l’OQRE pour assurer la qualité, la fiabilité et la validité du TPCL administré en octobre 2002. L’OQRE se consacre aux processus et aux procédures qui assurent une évaluation équitable des élèves.